FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité1 et la santé des abeilles2.

**Plan de surveillance et de lutte régional**

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l’automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

* **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
* **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l’été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

**Comment signaler un individu ou un nid ?**

Toute personne suspectant la présence d’un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

* Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
* En téléchargeant l’application mobile

« Frelon Asiatique »

**2019 : Une baisse du nombre de nid découverts**

Sur l’ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2019 est de 786 contre 1855 en 2018.

Dans l’Ardèche, 384 nids découverts en 2019⁴ contre830 en 2018.

Les conditions climatiques de l’année semblent avoir été défavorables au prédateur. Malgré tout, le frelon asiatique continue sa progression.



**Carte : Nids de frelon asiatique détruits sur le département de l’Ardèche en 2019 (source données : frelonsasiatiques.fr)**

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes



Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

2 Arrêté du 26 décembre 2012

3 FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

⁴ Source : plateforme frelonsasiatiques.fr et GDSA07